

Régisseur audiovisuel.
Technicien image.
Technicien vidéo.

b) Production audiovisuelle/vidéo-images (voir liste n° 1.1 de l'annexe II à l'annexe VIII au règlement):

Costumes :
Armurier.
Bottier.
Chapelier/modiste de spectacles.
Costumier.
Décorateur costumes/réalisateur costumes.
Habilleur.
Lingère/repasseuse/retoucheuse.
Tailleur/couturière.
Teinture coloriste de spectacles.
Maquillage-coiffure :
Coiffeur.
Maquilleur.
Perruquier.
Posticheur.
Réalisateur coiffures, perruques.
Réalisateur maquillages, masques.
Autres techniciens :
Artificier.
Concepteur pyrotechnie.
Technicien groupe électrogène.
Technicien pyrotechnie.
Techniciens effets spéciaux.

**Arrêté du 8 avril 1999
portant agrément d'un appareil épurateur de gaz**

NOR : MESP9921213A

Le ministre de l'équipement, des transports et du logement et le secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale,

Vu le code des communes, notamment son article R 363-28 ;
Vu l'avis du Conseil supérieur d'hygiène publique de France en date du 16 mars 1999,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. - L'appareil épurateur de gaz est agréé :
Modèle FAMA n° 3 de la société FAMA, 28, rue du Tamponnet, 91210 Draveil.

Art. 2. - Le directeur général de l'aviation civile et le directeur général de la santé sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 8 avril 1999.

*Le ministre de l'équipement,
des transports et du logement,
Pour le ministre et par délégation :
Par empêchement du directeur général
de l'aviation civile :
L'ingénieur en chef de l'aviation civile,
M. COFFIN*

*Le secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation :
Par empêchement du directeur général
de la santé :
Le sous-directeur de la veille sanitaire,
Y. COQUIN*

**Arrêté du 15 avril 1999 complétant l'arrêté du 17 juin 1980
portant homologation de titres et de diplômes de
l'enseignement technologique**

NOR : MESF9910617A

Le ministre de l'emploi et de la solidarité.
Vu la loi n° 71-577 du 16 juillet 1971 d'orientation sur l'enseignement technologique, et notamment son article 8 ;
Vu le décret n° 92-23 du 8 janvier 1992 relatif à l'homologation des titres et diplômes de l'enseignement technologique ;
Vu le décret n° 94-522 du 21 juin 1994 portant approbation de la nomenclature des spécialités de formation ;

Vu l'arrêté du 17 juin 1980 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique, complété notamment par les arrêtés du 9 janvier 1996, du 17 décembre 1996, du 19 janvier 1998 et du 19 mars 1999 ;

Après avoir pris l'avis de la commission technique d'homologation des titres et diplômes de l'enseignement technologique (session de février 1999),

Arrête :

Art. 1^{er}. - Les titres et diplômes ci-dessous énumérés sont inscrits sur la liste d'homologation des titres et diplômes de l'enseignement technologique pour une durée maximale de trois ans.

Ils sont classés selon la nomenclature interministérielle par code de la nomenclature des spécialités de formation et par niveau.

CODE	INTITULÉ DU TITRE OU DIPLOME	NIVEAU
	Présenté par le ministère de l'emploi et de la solidarité <i>Ministère de l'emploi et de la solidarité (DGEFP)</i>	
322 t	CFP infographiste metteur en page..... Sites : AFPA et centres agréés par le ministère de l'emploi et de la solidarité.	IV
	Présenté par le ministère de la défense <i>Marine nationale</i>	
326 r	BS d'informaticien d'informatique spécifique, branche Sous-marins.....	III
326 r	BAT d'informaticien d'informatique spécifique, branche Sous-marins.....	IV
	Présentés par le secrétariat d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce et à l'artisanat <i>Assemblée permanente des chambres de métiers (APCM)</i>	
212 t	Brevet technique des métiers Maréchal-ferrant.. Sites : Haute-Garonne et Oise.	IV
	<i>Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment</i>	
314 t	Gestionnaire d'entreprise artisanale du bâtiment (GEAB)..... Sites : La formation se déroule dans les locaux des CAPEB départementales.	IV
	<i>Centre inter-entreprise de formation en alternance (CIEFA)</i>	
312 t	Employé polyvalent caisse/rayon..... Site : Paris (75).	V
	Présenté par la préfecture de la région Midi-Pyrénées <i>Ecole Vidal</i>	
324 t	Certificat professionnel de secrétaire médicale.. Site : Toulouse (31).	IV
	Présenté par le rectorat de l'académie de Lyon <i>Lycée Jean-Paul-Satre</i>	
200 n	Technicien supérieur en packaging..... Site : Bron (69).	III

Art. 2. - Sont homologués après révision, pour une durée maximale de trois ans, les titres suivants :

CODE	INTITULÉ DU TITRE OU DIPLOME	NIVEAU
	Présentés par le ministère de l'emploi et de la solidarité <i>Ministère de l'emploi et de la solidarité (DGEFP)</i>	
211 w	CFP Ouvrier fleuriste..... Sites : AFPA et centres agréés par le ministère de l'emploi et de la solidarité.	V